

PROCEDURES ET SEUILS DE MISE EN CONCURRENCE DES MARCHES DE L'IRSN selon le décret n° 2007 1850 du 26 décembre 2007

		Catégories de marchés				Délais indicatifs		
Procédures de mise en concurrence		Travaux	Fournitures	Prestations de Service	Prestations Intellectuelles	AAPC	Consultation ou Appel d'Offres	Délais cumulés
		Procédures en dessous des seuils communautaires	Consultation sans formalité préalable	0 à 15 000 € H.T.	0 à 15 000 € H.T.	0 à 15 000 € H.T.	0 à 15 000 € H.T.	
Consultation	15 000 € à 206 000 € H.T.		15 000 € à 206 000 € H.T.	15 000 € à 206 000 € H.T.	15 000 € à 206 000 € H.T.		2 à 6 semaines	
Avis d'Appel à la Concurrence (AAPC) sur tout support de communication suivi d'une consultation	15 000 € à 206 000 € H.T si nombre de candidats <5		15 000 € à 206 000 € H.T si nombre de candidats <5	15 000 € à 206 000 € H.T si nombre de candidats <5	15 000 € à 206 000 € H.T si nombre de candidats <5	20 jours minimum	2 à 6 semaines	5 à 9 semaines
Avis d'Appel à la Concurrence (AAPC) national BOAMP suivi d'une consultation	206 000 € à 5 150 000 € H.T.					20 jours minimum	2 à 6 semaines	5 à 9 semaines
Procédures au-dessus des seuils communautaires	AAPC communautaire au JOUE et au BOAMP suivi de l'Appel d'Offres	≥ 5 150 000 € H.T.	≥ 206 000 € H.T.	≥ 206 000 € H.T.	≥ 206 000 € H.T.	Appel d'offres ouvert 52 jours		
						37 jours*	40 jours*	12 semaines
Commission Consultative des Marchés (CCM)		selon les dispositions de l'arrêté en vigueur				ajouter environ 2 mois à la procédure appliquée		

BOAMP : Bulletin officiel des annonces des marchés Publics ; JOUE : Journal officiel de l'Union européenne délai minimum impératif 12 -